**ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE GRADE DE M ……………………….**

Le Maire (ou le Président) de ………,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

*(Le cas échant si agent à temps non complet)*

*Vu**le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet*

Vu le décret n° …………………….. du ………………… portant statut particulier du cadre d'emplois des ……………….…,

Vula délibération n° …………….. du …………………… relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu l’arrêté n° ……………………………. fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du ………………………….

Vu la délibération en date du …… créant un emploi de ……,

***OU***

Vu le tableau des effectifs budgétaires,

Considérant que l’intéressé(e) est inscrit(e) sur le tableau annuel d’avancement établi par ordre de mérite en fonction de la valeur professionnelle et des acquis de l’expérience professionnelle,

Considérant que M ……… a satisfait à l’examen professionnel *(le cas échéant),*

Vu l’arrêté n°…………….……établissant le tableau d’avancement de grade au titre de l’année ...............

Vu l’arrêté en date du ……, à effet du ……, fixant la dernière situation de M………, *(grade)* ……*,* au …… échelon, Indice Brut ……, Indice Majoré ……, ancienneté conservée au ……,

Considérant que l’intéressé(e) a accepté l’emploi qui correspond à son nouveau grade et qui lui a été assigné,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du ……, M………. bénéficie d'un avancement au grade de ………, comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Situation ancienne  Au ……………… | Situation nouvelle  Au ……………… |
| Grade :…………………………  Echelle : .......; Echelon : ...  IB:... IM:...  Ancienneté (si existante) : | Grade :…………………………  Echelle : ……. Echelon : ...  IB:... IM:...  Ancienneté conservée : |

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services (le Secrétaire de Mairie ou le Directeur) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ………………………….… le ………………………….…,

Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :